

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 14 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2024

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Michel BAUDU à Monsieur François POIRSON, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 25

Présents : 21

**Délibération n°2024-11-02 Convention de groupement de commandes (CCGC) avec Limoges Métropole pour la fourniture de services de télécommunications**

Limoges Métropole propose de faire appel à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT).

Ce marché portera notamment sur la fourniture de liens pour la téléphonie fixe, les interconnexions des sites, les accès internet, la téléphonie mobile pour les usages voix et données ou encore les noms de domaines.

Cette convention de groupement de commandes présente plusieurs avantages :

- Un gain de temps important concernant les procédures administratives en lien avec la consultation des entreprises et la constitution d'une CCGC
- Des tarifs nettement en deçà de ceux actuellement pratiqués dans le marché actuel de services de télécommunications en groupement de commande
- La possibilité de passer en groupement d'achat sans avoir la nécessité de recourir à une CCGC.

Limoges Métropole sera le coordinateur (on parle d'établissement « parent ») de cette adhésion en groupement.

A ce titre, c'est Limoges Métropole qui s'acquittera des couts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT.

Les membres pourront s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole ;
- Approuver la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole ;
- Approuvent la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire,
- Autorisent Madame le Maire à signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 18 novembre 2024.

Affiché / Notifié / Publié le 18 novembre 2024

Certifié exécutoire le 18 novembre 2024

Pour le Maire absent,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

François POIRSON

